



Société Mutualiste d'Assurances Neutra
Rue de Joie 5 à 4000 liège
N° d'entreprise : 0472.020.311
Tél. : 04 254 54 90 Fax : 04 254 54 37
Email : Info@neutrahospi.be
Site Web : www.neutrahospi.be

CONDITIONS PARTICULIERES - NEUTRA CONFORT au 01/01/2021

Hospitalisation en Belgique

Frais de séjour	Max. 100 € par journée d'hospitalisation
Frais pharmaceutiques	100 %
Honoraires et suppléments d'honoraires médicaux	Max. 300 % de l'honoraire légal
Prothèses dentaires, thérapeutiques et appareils orthopédiques	Max. 300 % de l'intervention de l'A.M.I.
Frais divers (de la personne hospitalisée)	Max. 5 € par jour
Frais de séjour d'un parent dans la chambre d'un enfant âgé de moins de 12 ans	15 € par nuit avec un maximum de 30 nuitées par année civile
Frais de location de matériel sanitaire	100 %

Hospitalisation de jour (facturation d'un forfait « one day clinic »)

Facture remboursée comme une hospitalisation ordinaire.

Hospitalisation à l'étranger

Limitation à 500 € par jour et 5.000 € par année civile.

Franchise

Une franchise est fixée à 125 €, par année civile, pour les suppléments liés à la chambre particulière.

Soins pré et post hospitaliers (1 mois avant et 3 mois après la période d'hospitalisation)

Frais pharmaceutiques remboursés par l'A.M.I.	100 %
Frais pharmaceutiques non remboursés par l'A.M.I.	50 %
Matériel médical	Néant
Honoraires médicaux et paramédicaux (médecins, kinésithérapie, soins infirmiers et analyses)	Max. 300 % de l'intervention de l'A.M.I.
Consultation pré-anesthésiste non remboursée par l'A.M.I.	10 €
Frais de location de matériel sanitaire	100 %
Ambulance	100 %
Hélicoptère	Maximum 375 € par transport

La stérilisation, la contraception, l'insémination artificielle et la conception in vitro non remboursées par l'A.M.I.

Maximum 60 euros par jour.

Soins dentaires en Belgique

Soins préventifs (de 301254 à 301265 et de 301593 à 302245)	50 % du ticket modérateur légal
Prothèse dentaire avec intervention A.M.I.	50 % du ticket modérateur légal
Squelettique	100 € max. par année civile
Couronne	100 € par couronne (max. 5 couronnes par année civile)
Implant	100 € par implant (max. 5 implants par année civile)

Soins dentaires dans les pays limitrophes à savoir : France, Luxembourg, Allemagne et Pays-Bas

Soins préventifs	6 € par soin préventif
Prothèse dentaire	65 € max. par prothèse
Squelettique	100 € max. par année civile
Couronne	100 € par couronne (max. 5 couronnes par année civile)
Implant	100 € par implant (max. 5 implants par année civile)

Agréée par l'Office de Contrôle des Mutualités, Av. de l'Astronomie 1 à 1210 Bruxelles, sous le n° 250/2

Accouchement à domicile

Maximum 400 €

Maladie grave

Les maladies concernées sont les suivantes : cancer, leucémie, tuberculose, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, diphtérie, poliomyélite, méningite cérébro-spinale, variole, typhus, encéphalite, charbon, tétanos, choléra, maladie de Hodgkin, sida, hépatite infectieuse, dialyse, maladie de Crohn, mucoviscidose, maladie d'Alzheimer, sclérose latérale amyotrophique, le diabète, la Chorée de Huntington et la maladie de Guillain-Barré (forme axonale).

Frais pharmaceutiques remboursés par l'A.M.I.	100 %
Frais pharmaceutiques non remboursés par l'A.M.I.	50 %
Honoraires médicaux et paramédicaux (médecins, kinésithérapie, soins infirmiers et analyses)	Max. 300 % de l'intervention de l'A.M.I.
Frais de location de matériel sanitaire	100 %
Prothèses (reprises à l'article 27 de la nomenclature)	Max. 300 % de l'intervention de l'A.M.I.
Frais de déplacements non remboursés par l'A.M.I.	0,15 €/km avec un maximum de 125 € par année civile
Franchise	125 € par année civile

Territorialité

Neutra intervient dans le monde entier pour les hospitalisations et les maladies graves.

Plafonds

10.000 € par année civile, pour les frais pharmaceutiques non remboursés par l'A.M.I.

10.000 € par année civile, pour les frais de prothèses, implants et matériel médical.

Montants mensuels des primes, taxes et frais exprimés en €

Catégorie	Prime brute	Taxe AMI	Prime hors taxe	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Prime nette
de 0 au 31 décembre des 6 ans (*)	5,54	0,50	5,04	0,07	0,13	4,84
du 1 ^{er} janvier des 7 ans au 31 décembre des 25 ans	8,32	0,76	7,56	0,11	0,20	7,25
du 1 ^{er} janvier des 26 ans au 31 décembre des 50 ans	23,39	2,13	21,26	0,30	0,55	20,41
du 1 ^{er} janvier des 51 ans au 31 décembre des 65 ans	28,18	2,56	25,62	0,37	0,66	24,59
du 1 ^{er} janvier des 66 ans au 31 décembre des 70 ans	48,35	4,40	43,95	0,63	1,13	42,19
à partir du 1 ^{er} janvier des 71 ans	69,51	6,32	63,19	0,90	1,63	60,66

(*) 0,00 € si non isolé

" Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son Assemblée Générale. "